

VILLE DE MONTBELIARD
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le six octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni à Pays de Montbéliard Agglomération, avenue des Alliés, dans la salle du Conseil de la Communauté d'Agglomération, sous la présidence de Madame Marie-Noëlle BIGUINET, Maire.

La convocation a été adressée aux Conseillers Municipaux et affichée le 26 septembre 2025.

Etaient présents :

M. Alexandre GAUTHIER, Mme Christine SCHMITT, M. Philippe DUVERNOY, Mme Annie VITALI, M. Philippe TISSOT, Mme Léopoldine ROUDET, M. Christophe FROPPIER, Mme Ghénia BENSAOU, M. Eddie STAMPONE, Adjoint
Mme Evelyne PERRIOT, M. Frédéric ZUSATZ, Mme Gisèle CUCHET, M. Rémi PLUCHE, M. Olivier TRAVERSIER, M. Gilles MAILLARD, M. Karim DJILALI, Mme Nora ZARLENGA, M. Olivier GOUSSET, Mme Priscilla BORGERHOFF, Mme Marie-Rose GALMES, Mme Brigitte JACQUEMIN, M. Eric LANÇON, M. Alain PONCET, Mme Myriam CHIAPPA KIGER, Mme Sidonie MARCHAL, M. Eric MARCOT, Conseillers Municipaux

Etaient excusés :

M. François CAYOT avec pouvoir à Mme Gisèle CUCHET
Mme Hélène MAITRE-HENRIET avec pouvoir à M. Karim DJILALI
Mme Sophie GUILLAUME avec pouvoir à M. Christophe FROPPIER
M. Rémy RABILLON avec pouvoir à M. Gilles MAILLARD
M. Bernard LACHAMBRE avec pouvoir à M. Alain PONCET
M. Gilles BORNOT avec pouvoir à M. Eric MARCOT

Etaient absents :

M. Patrick TAUSENDFREUND
M. Mehdi MONNIER

Secrétaire de séance : Mme Priscilla BORGEROFF

OBJET

DECISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET PRINCIPAL

Cette délibération a été affichée le : 8 octobre 2025

DECISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET PRINCIPAL**Monsieur Eddie STAMPONE expose :**

La Décision Modificative (DM) n°2 s'inscrit dans le cycle annuel budgétaire. Elle a été précédée par :

- Le Budget Primitif (BP) du budget principal de la Ville adopté par le Conseil municipal en sa séance du 31 mars 2025,
- La Décision Modificative (DM) n°1 adoptée par le Conseil municipal en sa séance du 7 juillet 2025.

Les sections de fonctionnement et d'investissement nécessitent d'être ajustées afin d'assurer la réalisation des actions quotidiennes et projets de la Ville sur l'exercice 2025.

Ces ajustements correspondent aux strictes nécessités du budget, au regard de la maturité des projets concernés et après optimisation des crédits ouverts au BP par le principe des virements de crédits.

La seconde Décision Modificative de l'exercice 2025 réajuste les prévisions budgétaires comme suit :

FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	103 164,84 €
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	76 484,09 €
60611 - Eau et assainissement	-2 000,00 €
60612 - Energie - électricité	-7 500,00 €
60613 - Chauffage urbain	-5 000,00 €
60622 - Carburants	-2 000,00 €
60631 - Fournitures d'entretien	-1 100,00 €
60636 - Habillement et Vêtements de travail	-4 600,00 €
6068 - Autres matières et fournitures	930,00 €
611 - Prestations de service	18 582,00 €
61358 - Locations Autres	4 805,00 €
6156 - Maintenance	4 350,00 €
6182 - Documentation générale et technique	2 500,00 €
62268 - Autres honoraires, conseils...	5 000,00 €
6227 - Frais d'actes et de contentieux	-2 000,00 €
6228 - Autres frais divers	-15 855,00 €
6231 - Annonces et insertions	17 300,00 €
6232 - Fêtes et cérémonies	12 000,00 €
6238 - Publicité, publications, relations publiques Divers	28 000,00 €
6247 - Transports collectifs du personnel	-1 000,00 €

627 - Services bancaires et assimilés	1 000,00 €
6282 - Frais de gardiennage	8 868,00 €
6283 - Frais de nettoyage des locaux	1 150,00 €
62878 - Remboursement de frais à des tiers	11 860,09 €
6288 - Autres services extérieurs	-2 300,00 €
63512 - Taxes foncières	10 000,00 €
6378 - Autres impôts, taxes et versements assimilés	-6 506,00 €
012 - CHARGES DE PERSONNEL	-181 928,25 €
6218 - Autre personnel extérieur	-50 000,00 €
64118 - Autres indemnités	-71 928,25 €
6474 - Versements aux œuvres sociales	-55 000,00 €
6475 - Médecine du travail, pharmacie	-5 000,00 €
014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS	5 000,00 €
739218 - Autres prélèvements pour reversements de fiscalité entre collectivités locales	5 000,00 €
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	70 609,00 €
65742 - Subventions de fonctionnement aux entreprises	61 969,00 €
65748 - Subventions de fonctionnement - Autres personnes de droit privé	-3 000,00 €
65811 - Droits d'utilisation informatique en nuage	3 240,00 €
65888 - Autres charges diverses de gestion courante	8 400,00 €
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	133 000,00 €
RECETTES	103 164.84 €
013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	98 233,27 €
6419 - Remboursements sur rémunérations du personnel	98 233,27 €
70 - PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE	-95 822,03 €
7022 - Coupes de bois	20 000,00 €
70322 - Droits de stationnement et de location sur le domaine public portuaire et fluvial	7 865,75 €
70323 - Redevance d'occupation du domaine public	-20 000,00 €
70383 - Redevance de stationnement	-5 000,00 €
704 - Travaux	5 402,16 €
70631 - Redevances et droits des services à caractère sportif	-1 000,00 €
7066 - Redevance et droits des services à caractère social	-2 700,00 €
70873 - Remboursement de frais par le CCAS	2 769,46 €
70878 - Remboursement de frais par des tiers	-103 159,40 €
73 – IMPOTS ET TAXES	-14 825,00 €
732221 - Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales	-14 825,00 €
731 - FISCALITE LOCALE	-160 106,00 €
73111 - Impôts directs locaux	-191 785,00 €
73118 - Autres contributions directes	6 679,00 €
731721 - Taxe de séjour	25 000,00 €
74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	102 853,77 €
744 - FCTVA Fonctionnement	20 152,79 €
74718 - Autres participations de l'Etat	-11 380,00 €
7473 - Participation département	1 300,00 €
74751 - Participation GFP de rattachement	13 500,00 €

747888 - Autres	35 644,32 €
7481 – Attribution impôt sur les spectacles	1 282,67 €
74833 - Etat - Compensation au titre des exonérations de taxes foncières	35 519,00 €
7484 - Dotation de recensement	351,50 €
74888 - Autres attributions et participations	6 483,49 €
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	170 461,28 €
752 - Revenus des immeubles	103 200,00 €
75888 - Autres produits divers de gestion courante	67 261,28 €
76 - PRODUITS FINANCIERS	2 369,55 €
761 - Produits de participation	2 369,55 €
INVESTISSEMENT	
DEPENSES	127 821,32 €
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	220,00 €
2031 - Frais d'études	5 000,00 €
2051 - Concessions et droits similaires	-4 780,00 €
204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS VERSES	-30 000,00 €
20422 - Subventions d'équipements aux personnes de droit privé bâtiments et installations	-30 000,00 €
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	52 929,00 €
2115 - Terrains bâtis	-190 000,00 €
215738 - Autre matériel et outillage de voirie	60 000,00 €
21622 - Biens mobiliers historiques et culturels dépenses ultérieures immobilisées	36 000,00 €
2181 - Installations générales, agencements et aménagements divers	20 000,00 €
21838 - Autre matériel informatique	26 650,00 €
2188 - Autres immobilisations corporelles	100 279,00 €
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	159 672,32 €
2313 - Constructions	52 500,00 €
2315 - Installations, matériel et outillage technique	107 172,32 €
26 - PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES	-95 000,00 €
261 – Titres de participation	-95 000,00 €
TOTAL AP (CP 2025)	40 000,00 €
FAUBOURG DE BESANCON	-10 000,00 €
CHÂTEAU	-15 000,00 €
PISCINE	40 000,00 €
OPTIMISATION PATRIMOINE SCOLAIRE	-25 000,00 €
ESPACE LAMARTINE	50 000,00 €

RECETTES	127 821,32 €
024 - PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	-305 000,00 €
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS	648 844,08 €
10222 - FCTVA Investissement	588 844,08 €
10226 - Taxe d'aménagement	-90 000,00 €
10251 - Dons et legs en capital	150 000,00 €
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	-217 052,76 €
1311 - Subventions d'investissement rattachés aux actifs amortissables	77 487,08 €
1321 - Subventions d'investissement rattachées aux actifs non amortissables	28 158,10 €
1323 - Subventions d'investissement rattachées aux actifs non amortissables - Département	-119 795,00 €
1326 - Subventions Autres établissements publics locaux	29 641,62 €
1328 - Subventions Autres	62 550,00 €
13411 - DGE	-200 000,00 €
1345 - Amendes de radars automatiques et amendes de police	80 006,00 €
13462 - Dotation de soutien à l'investissement local	-175 100,56 €
16 - EMPRUNT	-133 000,00 €
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	1 030,00 €
2315 - Installations, matériel et outillage technique	1 030,00 €
021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	133 000,00 €

I. SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement : +103 164,84 €

Les **charges générales** sont augmentées de 76 484 € avec divers ajustements à la hausse ou la baisse sur une vingtaine d'articles. Parmi les plus significatifs, on retrouve :

- La poursuite du plan de communication pour 28 000 € ;
- Les frais de recouvrement ONF sont abondés de 11 860.09 €, compensés par une hausse des produits des forêts en recettes de fonctionnement ;
- Des dépenses relatives aux Lumières de Noël 2025 à hauteur de 35 000 €, se décomposant comme suit :
 - Le renforcement du dispositif des postes de secours, demandé par les services de l'Etat : 20 000 €
 - Les frais de prestations de service pour la navette : 12 000 €
 - La location de chalets : 3 000 € suite à la location de deux chalets supplémentaires pour l'Invité d'honneur, mais aussi l'augmentation des coûts de maintenance.
- Une diminution des fluides (électricité, eau, gaz) de 14 500 € suite aux dernières estimations des services ;
- Une hausse de la taxe foncière suite à la réception de l'avis d'imposition : + 10 000 € ;
- Des crédits supplémentaires pour la surveillance des événements municipaux : + 8 868 €.

Les **charges de personnel** se voit diminuées de 181 928 € suite aux ajustements suivants :

- Indemnités titulaires : -71 928.25 €
- Cotisations CNAS : -55 000 €
- Remboursement personnel au CCAS : -50 000 €
- Cotisation FIPHFP : -10 000 €
- Honoraires et frais médicaux : -5 000 €

Ces variations sont liées, d'une part, aux difficultés de recrutement, notamment sur les postes d'Agents de Surveillance de la Voie Publique (ASVP), et, d'autre part, à un ajustement des besoins réels par rapport aux prévisions initialement établies.

Les **atténuations de charges** sont augmentées de 5 000 € afin d'ajuster le montant du reversement de la taxe additionnelle départementale de séjour.

Les **autres charges de gestion courante** sont augmentées de 70 609 € avec notamment :

- L'indemnisation des commerçants ayant subi les travaux rue de Belfort et rue du Château. La commission d'indemnisation, réunie le 13 juin 2025, a acté une indemnité de 61 969 €, répartie entre six commerçants.
- Une augmentation des dépenses d'informatique en nuage suite à la souscription d'un nouveau contrat avec le prestataire Easypark : 3 240 €.
- L'inscription de crédits nécessaires suite à la signature du protocole transactionnel avec Mme Mougel (Lumières de Noël 2023) : 2 200 €.
- Une augmentation de l'enveloppe de protection fonctionnelle à hauteur de 2 000 €.

Virement **de la section de fonctionnement** pour un montant de 133 000,00 € vers la **section d'investissement** pour financer les opérations d'investissement.

Recettes de fonctionnement : +103 164.84 €

Les **produits du service et du domaine** sont diminués de 95 822 € avec la bascule des recettes de charges locatives du chapitre 70 vers le chapitre 75 en raison d'une erreur d'imputation comptable (-103 200 €), l'ajustement des recettes des locations de chalets pour les Lumières de Noël 2025 (-20 000€), des abonnements voirie (-5 000€), des produits des ventes de bois (+20 000€), et l'augmentation des occupations du Port de plaisance (+7 865.75€).

Le **fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales** (FPIC) est diminué de 14 852 € suite à la réception de l'arrêté notifiant.

Concernant la **fiscalité locale**, le produit de taxe foncière se voit diminué de 191 785 €

Cette diminution s'explique principalement par deux éléments :

- La transmission tardive de l'état 1288 relatif aux exonérations. En effet, cet état est habituellement transmis en avril ; toutefois, le vote tardif de la loi de finances a entraîné un décalage de calendrier, reportant cette transmission à fin juin.

- Les ajustements opérés cette année sur la taxe d'habitation des logements vacants (TH – Gérer mes Biens Immobiliers (GMBI), qui ont permis de corriger certaines difficultés antérieurement rencontrées dans ce cadre.

On observe (Etat 1288) une hausse des bases exonérées :

- +137 854 € de base sur les logements sociaux ;
- +140 432 € de base pour les personnes âgées de plus de 75 ans.

L'enveloppe de taxe de séjour est augmentée de 25 000 € suite à des versements tardifs du premier semestre 2024.

Les **dotations et participations** sont augmentées de 102 853.77 € suite à la réception de notifications, dont :

- Allocations compensatrices de taxes foncières : + 35 519 € en lien avec la hausse des bases exonérées des logements des bailleurs sociaux
- Participations de la CAF sur le périscolaire et l'extrascolaire : + 27 566 €
- Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) : + 20 152.79 €
- Participations de PMA : + 13 500€
- La participation de l'Etat pour les Colonies Apprenantes : - 13 000 €
- Participation de CITEO pour la lutte contre les déchets abandonnés : + 8 176.32 €

Les **autres produits de gestion courante** sont augmentés de 170 461.28 € répartis comme suit :

- La bascule des recettes de charges locatives : + 103 200 €
- Suite aux problématiques de facturation d'électricité depuis 2023 par notre fournisseur EDF, ce dernier a consenti à verser une indemnité estimée à 38 000,00 €. Un protocole transactionnel sera rédigé prochainement et sera présenté en conseil municipal.
- Des astreintes administratives en matière d'urbanisme : + 15 594.88 €
- Des recettes dans le cadre des affaires de protection fonctionnelle : + 10 652 €
- Des amendes administratives émises dans le cadre de la verbalisation des dépôts sauvages : + 2 000 €

Le chapitre des **atténuations de charges** se voit augmenté de 98 233.27 € suite à des remboursements sur rémunération du personnel supérieurs aux inscriptions du budget primitif.

Une somme de 2 369.55 € est inscrite au chapitre des **produits financiers** correspondant aux dividendes perçus de la société Sedia, dont la Ville est actionnaire.

II. SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement (hors Autorisations de programme (AP)) :
+ 127 821.32 €

Les **immobilisations incorporelles** sont augmentées de 220 € afin de procéder à l'acquisition d'un logiciel d'analyse du réseau routier, ainsi qu'à des ajustements des dépenses informatiques et de transferts de chapitre à chapitre, entre les immobilisations incorporelles et corporelles.

Les **immobilisations corporelles** sont augmentées de 52 929 €, avec des ajustements à la hausse et à la baisse sur diverses opérations, dont :

- -190 000 € sur les acquisitions de propriétés bâties : les acquisitions des 11 et 17 rue du Dr Flamand ne seront pas réalisées en 2025 ;
- +115 679 € concernant des dépenses de sécurité, dont 60 000 € pour l'acquisition de stop-car pour le marché de Noël et 58 079 € afin de procéder à l'installation de caméras de vidéosurveillance, prévue initialement en 2024 mais qui n'a pu être finalement réalisée qu'en 2025 ;
- +36 000 € nécessaires à la restauration de l'ichtyosaure suite à la consultation ;
- +21 650€ pour le remplacement des portiques de contrôle de la piscine ;
- +20 000€ de crédits complémentaires pour l'aménagement de la Ligue de foot de Franche-Comté (2, route de Béthoncourt) en vue d'intégrer notamment la relocalisation de la baie de brassage ;
- +10 000€ pour l'acquisition de décorations pour les Lumières de Noël ;
- + 6000 € pour l'acquisition d'un siège de mise à l'eau PMR pour la piscine.

Les **immobilisations en cours** sont augmentées de 159 672.32 €, dont 107 172.32 € pour le programme de voirie (pose de ralentisseurs et réfection du rond-point Brico Dépôt), et 12 500 € pour la sécurisation de l'entrée de l'école élémentaire Jules Grosjean (installation d'un portail électrique).

Les **subventions d'équipements** sont diminuées de 30 000 € et concernent l'OPAH-RU : les dossiers en cours accompagnés par Urbanis ne feront pas l'objet de subventions communales, ils bénéficieront uniquement de subventions de PMA et de l'ANAH.

Les **participations et créances** sont diminuées de 95 000 €, avec le retrait des crédits prévus pour les titres de participation à la Foncière (- 100 000 €) et l'inscription de 5 000 € pour des titres de participation à la société ERCISOL dans le cadre de l'opération du Barrage des neufs moulins.

Recettes d'investissement (hors emprunt) : + 127 821.32 €

Les **produits des cessions d'immobilisations** sont diminués de 315 000 € correspondant à la non réalisation de la vente du bâtiment en lien avec le projet de complexe ludique du fait du contentieux en cours.

Les dotations sont abondées de 648 844.08 € avec des ajustements sur les postes de recettes suivant :

- FCTVA : Une augmentation de 588 844.08 € suite à la réception de l'arrêté notificatif ;
- Mécénat : Une inscription de 150 000 € pour corriger une erreur d'imputation concernant le mécénat (basculé depuis le chapitre des subventions) et ajuster le montant selon les sommes perçues sur l'exercice 2025 ;
- Taxe d'aménagement : une diminution de 90 000 € ; cette baisse s'explique par les nouvelles mesures mises en place depuis le transfert de la compétence à la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP). Désormais, les déclarations doivent se faire sur la plateforme GMBI pilotée par les services de la DGFIP. Or, la grande majorité des avis de taxation qui devaient être envoyés aux propriétaires devant s'acquitter de ces taxes n'ont pas été expédiés depuis plus d'un an, voire presque deux. Il est difficile de prévoir précisément les versements réalisés depuis ce transfert de compétence.

Le chapitre des subventions d'investissement est diminué de 217 052.76 € et se décompose comme suit :

- Mécénat : -200 000€ afin de corriger l'imputation comptable et ajuster le montant comme évoqué précédemment (transfert de chapitre à chapitre) ;
- Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) : une provision de 300 000 € avait été inscrite au budget. A ce jour le dossier d'aménagements au pied du château a été notifié à hauteur de 124 899 €. Les autres dossiers déposés au titre de la DSIL 2025 sont toujours en instruction auprès des services préfectoraux. Par prudence, il est donc proposé d'ajuster le montant provisionné, dans l'attente de notifications sur le dernier trimestre 2025 ou sur l'exercice 2026.
- La notification de diverses subventions :
 - 80 000 € de l'Etat au titre de la Dotation politique de la Ville (DPV) pour la création de la 7^{ème} classe à l'école élémentaire Louis Souvet ;
 - 77 487.08€ de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU) pour l'aire de fitness intergénérationnelle du quartier de la Petite Hollande ;
 - 66 550 € de la CAF pour la mise en conformité des crèches ;
 - 38 784 € de l'Etat au titre de la DPV pour la requalification du Centre social L'Envol – Lamartine ;
 - 29 641.62 € du SYGAM pour le changement de trois chaudières gaz.
- S'agissant des subventions dans le cadre de la reconversion du site du Château Montbéliard Wurtemberg, il est proposé de retirer des montants pour lesquels il y aura un différé de versement entre 2025 et 2026. Il s'agit du solde de la subvention du Département du Doubs pour le parcours historique (119 795 €) et du solde de la subvention de la DRAC pour la rénovation des menuiseries extérieures (90 626 €). Ces subventions seront perçues en 2026.

Les immobilisations en cours sont augmentées de 1 030 € afin d'enregistrer des annulations de mandats sur exercice antérieur.

La décision modificative n°2 du budget principal est équilibrée par une augmentation du transfert de la section de fonctionnement vers la section d'investissement à hauteur de 133 000 €. Ce transfert permet de diminuer l'emprunt prévisionnel d'équilibre du même montant (-133 000 €).

La DM 2 fait par ailleurs apparaître :

- Une épargne brute de 4 149 807 € contre 4 016 807 € en DM 1 ;
- Une épargne nette de 284 807 € contre 151 807 € en DM 1 ;
- Une capacité de désendettement de 8.17 ans contre 8.47 ans en DM 1.

Après avis de la commission compétente, le Conseil Municipal approuve la Décision Modificative n°2 du Budget Principal.

Pour	:	33
Contre	:	0
Abstentions	:	0

- ADOPTE -

Ont signé au registre les membres présents

Le Maire,



Marie-Noëlle Biguinet

Marie-Noëlle BIGUINET

Déposée en Sous-Préfecture le : 8 octobre 2025